

commençaient toujours par refuser de délier les cordons de leur bourse. Puisque, disaient-ils, nous ne sommes pas tenus du guet et garde des portes de la ville, pourquoi le serions-nous davantage des dépenses des fortifications? En vain on leur représentait que, s'ils étaient exempts du guet, c'était par un effet de la sagesse du roi qui n'avait pas entière confiance dans leur fidélité à son service, mais qu'il n'y avait aucun motif de les dispenser de taxes levées pour la sûreté de la ville, à laquelle ils n'étaient pas moins intéressés que les autres habitants (15). Ces considérations les touchaient peu, et pour les décider à payer, il fallait invariablement que des lettres du roi vinsent donner ordre exprès de les y contraindre au besoin par la force (16).

Ce n'était pas pour servir la France, c'était pour

---

fortifications en grave différend avec le Consulat. D'une part ils s'opposaient à l'édification de la ligne de défense appelée *la Retraite* que le Consulat faisait élever à Trion et qui avait le double tort, suivant eux, d'être un travail inutile et de mettre hors de la ville les églises de Saint-Just et de Saint-Irénée, dont les clercs seraient désormais empêchés « d'aller, entrer, yssir et venir à Lyon de jour et de nuit, à telle heure comme il leur plaît. » D'autre part ils protestaient contre les lettres du roi en date du 24 novembre et du 4 décembre 1399 qui, sur la demande du Consulat les obligeaient à contribuer pour un cinquième aux dépenses des fortifications. Ce procès, qui donna lieu à de curieux incidents, exigea deux arrêts du Parlement. La part contributive du clergé aux travaux des fortifications fut réduite à un sixième, mais la « Retraite » fut continuée et achevée nonobstant les réclamations des chanoines de Saint-Just. Arch. de la ville, CC. 190, 341, n° 1. *Cartulaire municipal*, p. 362 et suivantes.

(15) Ménestrier. *Histoire civ. et cons. de Lyon*, p. 502.

(16) Archives de Lyon. Chappe. *Inventaire XII*, p. 429. Lettres patentes en latin du roi Charles V données le 27 septembre 1364 signées *per regem in requestis suis* et adressantes au bailli de Mâcon pour